

A LIRE

dans ce numéro :

Ouvriers et cultivateurs Page 2

Dans le vêtement Page 3

Arbitrage à la Dominion Textile Page 3

Votre de grève chez Daoust & Lalonde Page 4



VOL. XXIX — No 43

Montréal, 13 novembre 1953

Le monde ouvrier sent puissamment aujourd'hui les liens qui unissent ses divers membres les uns aux autres. Cette foule immense des usines, des mines, dont la science moderne et ses applications pratiques ont engendré la naissance, qui n'a pas encore dans la société la place qui lui revient, vibre facilement à l'unisson : elle peine et elle espère en commun jusque par-delà les frontières de chaque nation. Elle cherche avec ardeur à réaliser cette "promotion ouvrière" dont l'aspect matériel n'est qu'un des éléments. Il ne serait pas sage de se dresser contre cette conscience que le monde ouvrier a pris de lui-même et de son unité profonde.

Henri-Alexandre CHAPPOULIE,
évêque d'Angers.

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE REPREND

La session fédérale s'est ouverte hier. Mercredi prochain, ce sera le rentrée de l'Assemblée législative à Québec.

Ces deux événements sont importants. Ils indiquent que l'activité parlementaire reprend. Au moment où ces lignes s'écrivent, on ne connaît pas encore les projets de législation qui seront présentés tant à Ottawa qu'à Québec.

* * *

Dès maintenant, on peut dire que les travailleurs et nos syndicats sont intéressés. Ils y sont intéressés d'abord en tant que citoyens du pays et de la province, en tant que citoyens qui doivent avoir leur mot à dire dans la vie politique; ils y sont intéressés aussi en tant que des mesures relatives à la législation du travail, qui les regarde directement, peuvent être présentés aux députés. Suivre les discussions sur ce dernier sujet importe d'autant plus qu'il y a bien peu d'hommes publics renseignés dans le domaine des relations du travail.

Dans un cas comme dans l'autre, les travailleurs ont le devoir de suivre attentivement ce qui va se passer à la Chambre des Communes à Ottawa et à l'Assemblée législative à Québec.

* * *

La meilleure façon de suivre ces débats, d'y participer en quelque manière, c'est de se renseigner de première main sur les pièces de législation qui seront étudiées.

La grande presse en donnera des résumés. Il faut les lire. "Le Travail" fera aussi sa part comme l'an passé. Mais la connaissance des documents officiels est nécessaire pour se faire une idée juste et exacte des principes qui seront émis, des décisions qui seront prises, des actes qui seront posés. En effet, ce n'est pas tant l'appareil matériel des assemblées qui doit attirer l'attention que les projets de loi qui seront étudiés et les débats qui auront lieu.

Que les mets servis au Café du Parlement à Québec soient succulents et que ce restaurant fasse des affaires d'or, cela nous importe assez peu. Mais si l'on amende la Loi des relations ouvrières de manière à entraver un peu plus l'organisation des syndicats ou si l'on néglige d'apporter certaines réformes nécessaires, cela nous touche directement.

C'est ainsi, par exemple, que chacun de nos sous-comités d'orientation politique devrait s'abonner aux débats de la Chambre des Communes, qu'il devrait se procurer les "bills" de la session provinciale, puisque, malgré nos demandes répétées, il n'existe pas de compte rendu officiel des débats à Québec.

* * *

C'est un devoir qui s'impose à tous les travailleurs de suivre l'activité politique et c'est aussi un droit qu'on ne peut pas leur refuser. Ce devoir, les travailleurs sauront le remplir efficacement; ce droit, ils entendent bien le voir respecter.

A. R.

Le conseil central de Québec a tenu son deuxième congrès Il compte plus de 22,000 membres 35e anniversaire de sa fondation

"Notre conseil central marche sans cesse de l'avant et il est à la pointe du combat dans la campagne de restauration sociale chrétienne. Puisse-t-il, après que chacun d'entre nous aura raffermi ses convictions au cours de cette journée d'action syndicale, reprendre la route vers de nouveaux succès, vers de nouvelles réalisations en vue d'assurer aux travailleurs, à tous les travailleurs de notre milieu, une dignité plus grande, une fierté plus vive de leur vocation, un sens plus aigu de leurs droits et de leurs responsabilités".

C'est en ces termes que le confrère Joseph Parent, président du Conseil central de Québec, a terminé le rapport qu'il présentait au deuxième congrès régional de cette organisation qui groupe maintenant dans ses cadres au delà de 22,000 membres.

35 ans de syndicalisme

Dans son rapport, le confrère Parent a d'abord rappelé le 35e anniversaire de fondation du Conseil central. "Au moment de la fondation, il n'existait, à vrai dire, aucune législation pour garantir l'existence des syndicats et assurer à leur activité un caractère permanent. Aussi l'oeuvre des devanciers mérite-t-elle les plus grands éloges, tout en constituant un exemple de ténacité dont les syndicalistes d'aujourd'hui ont encore besoin. En effet, d'ajouter le président, "s'il est utile d'apprécier la distance parcourue, il ne faut pas oublier pour autant que la tâche qui est devant nous reste écrasante. Tous les obstacles n'ont pas été renversés.

"Le syndicalisme n'est pas encore accepté d'emblée dans notre société. Bien au contraire, il suffit de prêter un peu l'oreille à ce qui se dit ici et là au sujet du syndicalisme pour comprendre que bien des gens le considèrent toujours comme un instrument pernicieux, dont il faudrait se débarrasser".

Après ce rappel, le président a abordé l'étude de plusieurs questions d'actualité sur le plan syndical, notamment la formation des

militants syndicaux, le développement du service d'organisation du Conseil central, la révision du statut des agents d'affaires et une participation plus active des syndiqués à la vie du mouvement ouvrier en général. Il a également signalé la magnifique réalisation du Conseil central dans le domaine de l'habitation ouvrière.

Rapport de l'organisation

Le confrère Lucien Dorion a ensuite présenté le rapport des activités du service de l'organisation pour l'année écoulée. Pendant les derniers douze mois, 5 nouveaux syndicats ont été fondés par l'entremise du Conseil central et une bonne partie du temps des organisateurs a été consacré à la consolidation de syndicats existants. C'est ainsi que plusieurs campagnes de recrutement ont été menées avec succès, notamment dans l'industrie de la chaussure et des chantiers maritimes, dans le secteur de l'alimentation en gros, chez les employés municipaux, dans l'industrie de la biscuiterie et de la pâtisserie, dans le commerce des pièces d'automobiles, etc...

Le rapport du service de l'organisation est ainsi conclu: "Nous croyons que notre Conseil central devrait en coopération avec les autres organismes du mouvement, continuer d'aider le plus possible les syndicats qui lui sont affiliés sans essayer d'établir des lignes de démarcation rigoureuse entre les services qu'il peut être appelé à rendre. Le Conseil central a été à la base de notre mouvement et nous croyons qu'il l'est encore".

Le service d'éducation

Le Conseil central de Québec, qui a retenu, dans la personne du confrère Rhéal Labelle, les services d'un permanent en vue de promouvoir l'éducation et la formation syndicale, a également présenté un rapport élaboré des réalisations du service d'éducation pendant l'année.

Au cours de l'année, plus de 15 cercles d'études ont été tenus qui groupaient de quinze à trente participants. Le service d'éducation a organisé une école d'action ouvrière qui a réuni pendant une semaine 25 syndiqués de différents milieux, quinze journées, dont 8

pour les syndicats de la ville et 7 pour les syndicats de l'extérieur. Des semaines d'études et des séries de conférence ont également eu lieu à Plessisville, à Thetford Mines, à Montmorency, à Montmagny et à Donnacona. Enfin, le service a contribué à faire connaître le syndicalisme à l'extérieur des cadres du mouvement par des cours, des conférences et principalement les cours de sociologie par correspondance.

Au cours de la prochaine année, le service de l'éducation a l'intention d'essayer de mettre sur pied un programme de diffusion des principes syndicaux par l'entremise de la radio.

Orientation politique

Pendant le congrès, les délégués, qui étaient au nombre de près de 200, ont décidé en principe la fondation d'un sous-comité d'orientation politique composé de trois membres qui seront choisis à la prochaine assemblée régulière du Conseil central.

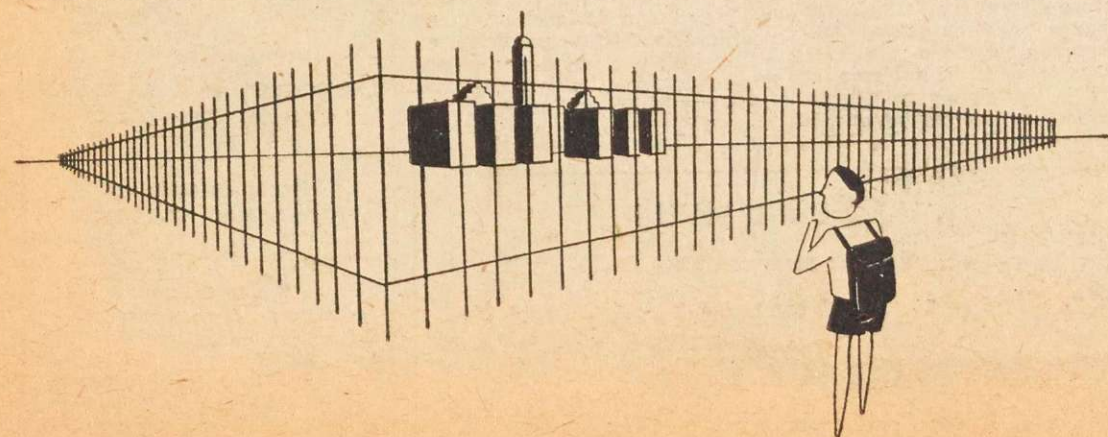
Il y a également été décidé de marquer par une journée spéciale d'éducation et de propagande, le 35e anniversaire de fondation du Conseil central.

Exécutif réélu

A l'issue du congrès, les délégués ont réélu, pour un nouveau terme, en bloc et par acclamation, les officiers sortant de charge. Les élections étaient sous la présidence du confrère Marcel Pépin et le confrère Alphonse Proulx agissait comme secrétaire.

Le président auquel on a renouvelé son mandat pour une cinquième fois est le confrère Joseph Parent. Les officiers réélus sont: les confrères René Bélanger, 1er vice-président; André Roy, 2e vice-président; Alphonse Proulx, secrétaire; Lucien Delisle, assistant-secrétaire; Maurise Dussault, secrétaire correspondant; Mlle Georgette Plante, assistante-secrétaire; J.-A. Cantin, secrétaire financier; Adélar Mainguy, trésorier; Joseph Corneillier, commissaire-ordonnateur et Lauréat Labbé, sergent d'armes.

Le Conseil central compte également quatre permanents dans la personne des confrères Lucien Dorion, Eugène Rancourt, Gérard Bruneau et Rhéal Labelle.



Pourra-t-il un jour franchir cet obstacle?

LE PROBLEME OUVRIER

DU POSITIF

Etre anti, être contre, s'opposer, c'est facile et dangereux! C'est facile d'être anti, c'est facile de détruire. Regardez un enfant qui casse son jouet, la petite fille qui arrache les cheveux à sa poupée, le bambin qui brise son auto. C'est facile de monter des gens contre un autre groupe. Il s'agit tout simplement de les attirer par la convoitise ou de semer habilement la peur. C'est là le jeu des communistes qui multiplient les promesses mensongères quand ils ne sont pas les maîtres d'un pays. C'est le jeu des mauvais capitalistes qui font de l'anticommunisme verbal contre les syndicats ouvriers pour conserver leurs privilèges.

C'est facile mais c'est dangereux. Quand on joue avec les passions d'un groupe, c'est comme jouer avec le feu. Le vent peut souffler et alors c'est l'incendie destructeur. Les deux forces en opposition peuvent se rencontrer et c'est alors la guerre des classes. Et la guerre est toujours un mal qu'il faut chercher à prévenir.

Des employeurs commettent des injustices. Ce serait facile de faire de la propagande syndicale, de grossir les rangs des syndicats en exploitant ces injustices et en formant des syndicats antipatronaux.

Des employés commettent des injustices. Ce serait facile de faire de la propagande syndicale, de grossir les rangs des associations patronales en exploitant ces injustices, en prétextant que les syndicats ouvriers deviennent trop puissants, qu'ils veulent enlever aux propriétaires certains de leurs droits.

Ce serait facile mais extrêmement dangereux, car on provoquerait ou on aggraverait la lutte des classes.

Les syndicats ouvriers et les associations patronales doivent être pour la concorde et pour l'harmonie, pour la collaboration. Les employeurs ont besoin des ouvriers. Et le public a besoin de la paix sociale, de l'ordre, de la collaboration entre employeurs et employés.

Les relations actuelles entre employeurs et employés font penser aux deux rives d'une rivière. Il faut bâtir un pont à deux travées qui unit les deux rives. Une travée servirait à l'organisation des travailleurs; l'autre travée servirait à l'organisation patronale. Les deux travées seraient soudées solidement par les liens d'une sympathie compréhensive, raisonnée et chrétienne. Tous les hommes sont frères, égaux en dignité humaine et chrétienne. Patrons et ouvriers sont coopérateurs dans une oeuvre commune. Le but des organisations professionnelles doit donc être positif: l'union et la solidarité des employeurs et des travailleurs, en vue de pourvoir ensemble au bien commun et aux besoins de la communauté entière.

C'est là la pressante recommandation de la Lettre pastorale, numéro 140: "Comme Nous l'avons indiqué pour les syndicats ouvriers, l'Eglise n'a jamais encouragé une association patronale née du désir d'organiser une guerre offensive ou défensive... L'autorité dont jouissent les employeurs accroît leur responsabilité en ce domaine. Leur attitude bienveillante ou hostile favorisera ou empêchera, pour une large part, l'établissement de relations cordiales et l'épanouissement d'un esprit de collaboration au sein de l'entreprise, diminuera ou accentuera le rôle revendicatif des organisations ouvrières".

MONTREAL

Arbitrage dans les hôpitaux

Un représentant autorisé de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal a déclaré que, pour la première fois dans l'histoire de la négociation des conventions collectives des cinq hôpitaux des Soeurs de la Providence, le règlement des salaires se fera par un arbitrage.

Toujours auparavant, les parties se sont entendues dans l'harmonie et la bonne entente. Cette fois, alors que les conventions existantes prévoient une réouverture des négociations sur la question des salaires, la balancé de la conven-

tion restant la même pour une autre année, le représentant des religieuses, M. Arthur Matteau, n'a aucune contre-proposition à offrir.

Les salaires dans les hôpitaux ont subi des améliorations depuis quelques années. Toutefois, ces salaires étaient si bas que, malgré les améliorations apportées, ils sont encore bien au delà des salaires généralement payés et bien au-dessous des exigences du salaire vital.

L'Association doit procéder à la nomination de son arbitre sur ce tribunal d'arbitrage en vertu de la Loi des Différends dans les Services Publics. La sentence qui sera rendue par le tribunal sera obligatoire pour les parties en cause.

GROS REVENU

de \$100. et plus par semaine. Le prix d'importateur sur une grande variété de montres vous laisse jusqu'à 100% de profit. Demandez notre catalogue illustré gratuit.

Canadian Precise Watch Co., Yonge Arcade, Toronto.

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

FONDÉE EN 1695
de KUYPER
GIN
La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA

DANS LE M

CONFERENCE DE NOTRE AUMONIER GENERAL

Cultivateurs et ouvriers doivent dissiper certains facteurs d'incrompréhension

"La compréhension et la collaboration entre cultivateurs et ouvriers est essentielle pour le salut des uns et des autres. Ce serait un dangereuse illusion de croire qu'ils peuvent arriver à leurs fins légitimes en s'ignorant et, à plus forte raison, en se regardant de travers. Leurs intérêts sont communs; ce qui leur manque trop souvent, c'est de l'avoir découvert et d'en avoir pris conscience. Tous deux sont devenus plus ou moins victimes d'un régime économique qui semble trouver trop souvent avantage à les séparer, à les diviser et même à les opposer".

Ainsi s'exprimait M. le chanoine Henri Pichette, notre aumônier général, lors de la conférence qu'il avait été invité à prononcer à l'occasion de la grande soirée sociale qui clôturait la première journée du congrès général annuel des coopératives de la province de Québec.

Agriculteurs et ouvriers

M. le chanoine Pichette avait intitulé sa causerie: "La Coopération et la rencontre des classes". "Si le phénomène des classes est assez facilement observable dans les pays de vieille civilisation, dit-il, où les groupes sociaux sont marqués de caractères distinctifs profonds et en nombre assez imposant pour établir des classes assez bien définies, il n'en est pas ainsi chez nous. Si nous remontons à deux ou trois générations, nous nous rendons compte que nos ancêtres partageaient le même sort et ne se distinguaient pas les uns des autres dans leurs conditions de vie. En très grande majorité ruraux, ils tiraient de la terre leur subsistance. Le milieu ouvrier québécois conserve encore plusieurs caractéristiques propres au milieu agricole, bien qu'il faille admettre que l'industrie lui imprime de plus en plus ses caractères spécifiques, qui contribuent assez rapidement à le détacher et à l'éloigner de ses origines".

Parler de rencontre de "classes" chez nous équivaut donc, selon M. le chanoine Pichette, à parler de rencontre entre milieu rural et milieu urbain. "Il n'y a pas de doute, précise-t-il, que ces deux milieux existent et qu'on y exerce d part et d'autre des professions et des métiers différents. D'une part, on se trouve en face de gens qui, pour la plupart, sont des pro-

priétaires travaillant à leur compte avec tous les réflexes de ces derniers. D'autre part, on est en présence de salariés dépendants".

Les facteurs d'incrompréhension

"Il arrive que la situation différente dans laquelle les uns et les autres se trouvent les entraîne souvent à se refermer sur leur milieu et à ignorer ce qui se passe en dehors de la zone de leurs préoccupations immédiates. Ainsi, l'ouvrier vit de son salaire avec lequel il voudrait obtenir le plus possible. Et s'il a l'impression d'être l'objet d'une certaine exploitation dans son travail, il sera parfois trop rapidement enclin à conclure, sans se soucier des distinctions nécessaires, que tous les fournisseurs du marché sont également responsables de la cherté de la vie. Par ailleurs, le cultivateur sera impressionné par le nombre illimité d'heures de travail qu'il doit fournir en comparaison de la diminution progressive des heures de travail de l'ouvrier. En faisant un calcul bien simple, il pourra facilement conclure que les ouvriers ne sont pas raisonnables d'exiger tant de l'heure et d'en faire si peu".

Le conférencier note ici qu'"il serait intéressant de reprendre chacune des objections formulées de part et d'autre et qu'on serait amené à constater que, dans bien des cas, les échelles d'appréciation ne correspondent pas. Faire un travail pour soi, dit-il, est sans contredit beaucoup plus satisfaisant que de le faire pour un autre. Une heure de travail dans l'industrie ne peut pas se comparer mathématiquement à celle où l'on peine même sur la terre. Il faudrait pouvoir, pour quelques mois

seulement, transporter les cultivateurs dans l'industrie et ramener les ouvriers à la terre, en vue d'obtenir une compréhension plus grande".

Les méfaits de l'individualisme

Après avoir signalé que la coopération est un facteur de rapprochement entre les classes et qu'il faut un tel rapprochement pour rebâtir la société, notre aumônier s'attaqua à l'individualisme dans les termes suivants:

"L'individualisme sous toutes ses formes a fini par envahir la conscience même des catholiques et leurs réflexes habituels dénotent de plus en plus une acceptation sans condition d'un esprit étranger à la morale chrétienne. Par un étrange paradoxe, ils donnent l'exemple des vertus privées, personnelles et familiales, dans un monde où la pratique de celles-ci requiert souvent un véritable héroïsme, alors que dans leurs initiatives économiques, ils ne se gênent pas de bannir toute règle morale. C'est le mot d'ordre officiel et accepté de tous: Pas de morale dans les affaires".

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef: ANDRE ROY
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal - FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa

B. Mongeau
AUTOS-LTEE
MONTREAL
FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

A JONQUIERE

Price Brothers refuse toujours la retenue syndicale

La compagnie Price Brothers refuse toujours d'accorder la retenue syndicale, contrairement à ce que font des milliers de compagnies dans le monde et notre pays. Bien plus, cette compagnie a prétendu dans un arbitrage du papier en 1951 qu'il était illégal d'inclure une telle clause dans une convention collective. La Compagnie a demandé à la Cour supérieure d'émettre un bref de prohibition et cela lui a été refusé, mais elle a porté la cause devant la Cour d'Appel où elle a perdu encore. Non encore satisfaite, elle s'est adressée à la Cour Suprême, mais celle-ci a refusé d'entendre l'appel. Nos tribunaux ont déclaré qu'une clause de retenue syndicale volontaire et révoquable était bien légale et dès lors, la Compagnie ne pouvait plus refuser en prétendant que la loi ne permettait pas cela. Mais,

elle continue dans son entêtement. De plus, dans un autre arbitrage, celui du papier à Jonquière, présidé par Me Paul Lebel et où Me Jacques Dumoulin agissait comme arbitre partonal et Me Yves Pratte agissait comme arbitre syndical, le tribunal a rendu une sentence majoritaire dans laquelle il recommande la retenue syndicale volontaire et révoquable.

Néanmoins, la Compagnie a refusé de se rendre à cette recommandation arbitrale et elle met maintenant de l'avant d'autres raisons ou prétextes, devrait-on dire. Ainsi, elle a prétendu, au cours de l'instruction de la cause, qu'en accordant la retenue syndicale, elle favorisait une union aux dépens d'une autre, car il existe une rivalité entre la Fédération Américai-

(Suite à la page 3)

AUJOURD'HUI

devenez membre de :

L'Entraide Immobilière Laurentienne

DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1344 est, rue Sherbrooke

Tél. : AM. 3693

MOUVEMENT

DANS L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Les ouvriers de quatre filatures de Dominion Textile recourent à l'arbitrage

Quelque 5,800 ouvriers du textile viennent de décider de recourir à un tribunal d'arbitrage pour régler le différend qui existe depuis quelques semaines avec trois filiales de la compagnie Dominion Textile. Les employés concernés sont membres de l'Association des Employés du Textile de Sherbrooke, du Syndicat des Ouvriers du Textile de Magog, de l'Union des Ouvriers du Textile Cotton de Drummondville et du Syndicat national catholique des employés du Textile de Montmorency.

Les négociations entre les deux parties ont été rompues après que patrons et ouvriers eurent refusé de modifier leur position. Les ou-

Pour légitimer leurs demandes, les membres du syndicat disent que, depuis un an, la semaine de travail a été réduite à 20 ou 30 heures, ce qui a diminué les salaires, et que l'établissement du plan Boni a également occasionné une baisse des salaires. Les employeurs rétorquent qu'ils doivent aujourd'hui, plus que jamais, subir la concurrence américaine, ce qui diminue les profits de l'entreprise.

Le confrère René Gosselin, président de la Fédération nationale du Textile, a déclaré que les négociations avaient été rompues après deux séances de négociations directes et une séance de conciliation. Une convention collective de deux ans avait été signée le 8 octobre 1952, mais une clause permettait la réouverture des négociations après un an, sur la question des salaires uniquement.

Les séances du tribunal d'arbitrage commenceront dans une dizaine de jours. Me Théodore L'Espérance, conseiller juridique de la CTCC, agira comme arbitre syndical, tandis que M. G. McNichols, de Montréal, sera l'arbitre patronal.

Les représentants de la compa-

gnie Dominion Textile, lors des négociations, étaient MM. F. Archibald, secrétaire de la compagnie, Rownie Perowne, directeur des relations industrielles, H. M. S. Ferguson, ingénieur industriel, Jean Sirois, directeur des relations techniques, et J. Béland, tous de Montréal.

Les ouvriers étaient représentés par MM René Gosselin, président de la Fédération nationale du Textile, Albert Jacques et Alfred Paradis, de Sherbrooke, Victor Lamontagne et Armand Noël, de Magog, Philius Dionne, Honoré D'Amour et Rosaire Mailhot, de Drummondville, et Simon Bouchard et Julien Dubé, de Montmorency.

Services hospitaliers de Sherbrooke

L'Association des Employés des Services hospitaliers a tenu dernièrement ses élections annuelles. Les officiers suivants furent élus pour l'année 1953-54.

Président, M. Adrien Morin; vice-président, M. Gaétan Vallière; secrétaire, Mlle Gaby Fournier; trésorière, Mlle Thérèse Bourguignon; secrétaire financière, Mlle Estelle Vien, Mlle Carmen Lacasse, M. Joseph Labrie et Mlle Gaby Fournier ont été nommés délégués au Conseil central.

Malgré les difficultés

BEAU SUCCES DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT

Une grande campagne d'organisation se poursuit présentement dans l'industrie de la chemise à Montréal en dépit de multiples obstacles suscités par les employeurs. Les confrères Forte, Godin et Charbon, de l'Union Nationale du Vêtement, ont accompli ce travail en collaboration avec la CTCC et le Conseil central de Montréal.

Jusqu'à présent, on a réussi à implanter le syndicat dans huit ateliers en dépit de l'intimidation exercée par les employeurs. Ces ateliers groupent environ 500 employés. C sont London Shirt, Martcraft, Collegiate, Fashion Plate, Rossmore, Mylord et Pacific Textile.

A l'heure actuelle, l'Union nationale a obtenu quatre certificats et il y en a quatre autres qui sont encore pendents devant la Com-

mission de Relations ouvrières. A la London Shirt, les négociations et la conciliation se sont avérées infructueuses et le Syndicat est présentement rendu à l'arbitrage.

Chez Martcraft, l'arbitrage est aussi demandé. L'Union a réussi à obtenir le réembauchage de deux ouvrières qui avaient été congédiées pour activités syndicales. Les employeurs de Collegiate ont refusé de rencontrer les représentants du syndicat en négociation directe. Il a fallu, par conséquent, le recours de la conciliation pour pouvoir commencer les échanges de vues entre les parties.

Dans les quatre autres ateliers, où l'Union nationale du Vêtement attend les certificats de reconnaissance syndicale, il y a eu également intimidation sous diverses formes par congédiement des employés et changement dans les conditions de travail. Des auditions doivent avoir lieu bientôt à ce sujet à la Commission de Relations ouvrières.

Ces employeurs sont membres d'une association patronale qui est connue sous le nom d'Association of Shirt and Py-Jama Manufacturers of the Province of Quebec, qui serait une filiale de la "Montreal Dress Guild Association". Il appert que ces employeurs ont formé cette association dans le but de livrer la bataille aux syndicats. Ceci est d'autant plus plausible que la plupart d'entre eux sont poursuivis par le comité paritaire de l'industrie de la chemise de la province de Québec pour recouvrement de salaires de leurs employés au montant de plusieurs milliers de dollars.

LE SAC D'INDIFFERENCE

Il y a une quantité de poètes inconnus, étrangers surtout, qui ont écrit des choses admirables. Ils ne sont point passés à la postérité. Et, pourtant, leurs poèmes ont une vérité, une densité qui en valent bien d'autres. Voici un poème d'un de ces auteurs mais, est-il si nécessaire de mettre un nom au bas de la page ?

Le poème parle par lui-même, il atteint en nous des profondeurs que des mots ne peuvent exprimer avec justesse. Le poète n'était pas canadien et pourtant le problème qu'il pose traverse les mers. Et, il peut être senti, vécu et partagé par toute notre classe ouvrière.

R. G.

Trois femmes qui n'y pouvaient rien
sont mortes de faim, de froid, de misère

et déjà demain a mangé l'hiver
déjà le soleil a mangé l'hiver
déjà le matin a mangé la nuit

qui portera le sac de misère
maintenant qu'ils sont morts par milliers

Dix hommes qui aimaient la vie
sont morts brûlés
vingt hommes qui aimaient la vie
sont morts d'avoir sué leur sang
cent hommes qui aimaient leurs enfants
ont sué leur vie

et déjà la vie a mangé la mort
et déjà la joie a essuyé le sang

qui portera le sac d'humaine souffrance
maintenant qu'ils sont morts par milliers

déjà le printemps a mangé l'hiver
et déjà l'amour a mangé la mort

qui portera, qui portera ?
nous sommes trois où il faudrait être cent mille
qui portera le sac d'indifférence ?

car déjà la danse a mangé leurs cris.

Dix mille enfants qui n'y pouvaient rien
ont porté le sac d'humaine misère.

Chez les employés municipaux

Le tribunal d'arbitrage appelé à régler le différend des employés municipaux de Jonquière, lors de ses séances tenues mercredi le 4 novembre courant, a entendu la partie ouvrière terminer sa preuve, tout en se réservant le droit d'une contre-preuve, quand la partie patronale aura terminé la sienne qui est commencée de mercredi de cette semaine.

Tant qu'à l'arbitrage des Employés municipaux de la Cité de Chicoutimi, le tribunal a siégé jeudi dans l'après-midi, le 5 novembre, et le procureur du syndicat a terminé sa preuve sur le grief de M. Beaudoin. La ville a commencé sa preuve en faisant entendre l'un de ses témoins et le tribunal a repris son travail hier. Il reste encore au Syndicat de faire sa preuve sur un deuxième grief et à la ville de terminer ses deux preuves. Il y aura contre-preuve de la part du Syndicat et de la Cité.

SAVOUREZ LA
Player's
"MILD"



La Cigarette
La Plus Douce Au Canada

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays.
MARION & MARION
Raym.-A. Robit - J.-Alf. Bastien
1510, rue Drummond,
MONTREAL



vriers demandent une augmentation générale des salaires de 10 pour cent, tandis que les patrons veulent une diminution de 5 pour cent du salaire actuel.

MEMOIRE AU FEDERAL

La C.T.C.C. présentera, vendredi le 4 décembre prochain, son mémoire annuel au gouvernement fédéral. La date de présentation du mémoire a été sensiblement avancée cette année. D'ordinaire, le gouvernement fédéral recevait la délégation de la C.T.C.C. dans les mois de mars ou d'avril.

LA PERLE DE LA SEMAINE
RETOUR EN 1900

Depuis des années, les travailleurs luttent pour obtenir des heures de travail moins longues, afin de pouvoir consacrer un peu plus de temps à leurs familles et à leur formation.

Cette campagne a donné des résultats et, aujourd'hui, dans la plupart des milieux, on comprend que cette revendication était légitime d'autant plus que les progrès techniques en permettaient la réalisation sans abaisser le niveau de vie de la population.

Quelques employeurs et quelques conseils d'arbitrage, cependant, ne pensent pas de même. C'est ainsi que, dernièrement dans un arbitrage qui a eu lieu dans l'industrie de la chaussure à Montréal, un conseil a fait la recommandation suivante que l'employeur s'est empressé d'inscrire dans son projet de convention :

"Semaine de travail : la semaine de travail sera de quarante-huit (48) heures, soit trois jours de dix (10) heures chacun, de 8:00 heures a.m. à 7:00 heures p.m. moins une heure pour le dîner, et deux jours de neuf (9) heures chacun, de 8:00 heures a.m. à 6:00 heures p.m. moins une heure pour dîner".

N'est-ce pas une perle que de trouver une telle recommandation dans une décision arbitrale en novembre 1953 ? Peut-être que nos camarades de l'époque 1900 auraient pu la considérer, et encore ! puisque déjà, en ce temps-là, les premiers syndicats luttèrent pour l'obtention de la journée de huit heures...

Price Brothers...

(suite de la page 2)

ne du Travail et les Syndicats Nationaux.

Ce n'est pourtant pas hier que des conflits de juridiction entre diverses unions constituent un phé-

nomène permanent dans les relations du travail et non un problème particulier aux entreprises de la Compagnie Price Brothers. L'existence de ce phénomène sociologique chez Price Brothers ne peut justifier le refus de toute formule de sécurité syndicale dans une convention collective, car la conven-

LA SEMAINE

DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

Les employés de Daoust & Lalonde ont pris un vote de grève

Les employés de la maison Daoust et Lalonde, filiale d'Alfred Lambert Ltée, manufacturier de chaussures de Montréal, ont décidé lundi soir de recourir à la grève, s'ils ne parvenaient pas à obtenir de cet employeur une convention collective convenable. 96 pour cent des employés intéressés dans ce différend se sont déclarés favorables à la grève par un vote tenu au scrutin secret.

Ce vote de grève a été pris à la suite de négociations post-arbitrales. La décision arbitrale avait été rendue le 31 octobre dernier.

Le Syndicat avait rejeté la sentence arbitrale et soumis à l'employeur un projet de convention collective nouveau. En contre-proposition, l'employeur avait à son tour soumis un projet de convention collective qui était lui-même l'inférieur sur plusieurs points aux recommandations du tribunal d'arbitrage.

Salaires

En matière de salaires, le syndicat réclamait une augmentation de 10 pour cent. Le tribunal d'arbitrage a refusé complètement

cette réclamation de même que l'employeur dans ses contre-propositions.

Réduction des salaires pendant la convention

Le syndicat demandait l'insertion dans la convention d'une disposition interdisant toute diminution des taux de salaires tant à l'heure qu'aux pièces. La sentence arbitrale de même que l'employeur, sans refuser en principe cette stipulation, suggère une formule qui aurait pour conséquence de favoriser la diminution des salaires des employés aux pièces. Le projet du patron stipule que celui-ci pourrait signer des contrats particuliers de travail avec ses em-

ployés à l'intérieur même de la convention collective.

Durée du travail

C'est en ce qui a trait à la durée du travail que la division entre les parties est le plus marquée. Le syndicat demandait une semaine de travail de 44½ heures réparties en cinq jours. La sentence arbitrale recommande et l'employeur offre une semaine de travail de 48 heures réparties en trois jours de 10 heures et deux jours de 9 heures. L'employeur va jusqu'à demander que, pour les journées de 10 heures, l'atelier devrait fermer à sept heures du soir.

Vacances payées

Le syndicat demandait le maintien de ce qui existait déjà chez Daoust et Lalonde en matière de vacances. L'employeur offre un projet qui équivaut à supprimer à toutes fins pratiques une semaine de vacances.

C'est après avoir pris connaissance des propositions patronales que les employés du syndicat de la Chaussure ont décidé de tenir un vote de grève. Avant l'entrée du syndicat dans cette fabrique de chaussures de Montréal, il y existait un comité de boutique. On se demande si l'intention de l'employeur d'imposer des conditions de travail inférieures à ce qui existe présentement n'est pas une tentative de la part de cette entreprise en vue de supprimer le syndicat.

lent que le personnel féminin a droit au même salaire que le personnel masculin.

Les membres du département de la publicité désirent obtenir les mêmes salaires que les journalistes. Une clause spéciale, cependant, concerne les vendeurs à l'extérieur, qui demande une échelle différente, et les commis de bureau, qui ont aussi une échelle spéciale.

QUATRE CONTRATS DENONCES EN MEME TEMPS A "LA TRIBUNE"

Le syndicat de l'imprimerie de Sherbrooke (CTCC) vient de dénoncer ses quatre conventions collectives de travail avec le journal "La Tribune". Ces contrats, qui doivent expirer le 1er janvier prochain, concernent les journalistes, les publicistes, ainsi que le personnel des ateliers du journal et des impressions commerciales.

L'union, qui représente quelque 70 employés, a présenté plusieurs amendements qu'elle désire apporter aux différentes conventions. On demande que le prochain contrat ait une durée de 18 mois au lieu de 12, comme c'est le cas présentement.

Présentant les quatre contrats en bloc, le syndicat formule deux demandes générales, qui s'appliqueront à tous les employés concernés.

On désire, en premier lieu, une nouvelle formule de sécurité syndicale, renfermant l'atelier syndical imparfait et la retenue syndicale. On veut aussi que certaines modifications soient apportées à la façon de régler les griefs.

Dans une annexe "A", le personnel des ateliers du journal et des impressions commerciales demande une réduction de la semaine de travail de 44 heures à 40 heures, et une augmentation horaire de salaire de 44 cents pour les compagnons travaillant de jour, et de 59 cents pour les compagnons travaillant de nuit.

Cette annexe prévoit également deux semaines de vacances payées après un an de service, et trois semaines après 10 ans. Une clause de sécurité sociale demande aux patrons de déboursier la moitié de la prime d'assurance salaire-maladie-hospitalisation, actuellement en vigueur.

L'annexe "B" du contrat contient les demandes des journalistes, qui veulent une augmentation générale de salaire de \$15 par semaine. Ils désirent aussi trois semaines de vacances après quatre d'emploi. Les journalistes signa-

Nouveau président à East-Angus

Le confrère Henri-Louis Tardif a été élu président du Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East-Angus en remplacement du confrère Lionel Frappier, démissionnaire pour cause de maladie.

MONTREAL

Chez Dupuis

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Détail de Montréal (section Dupuis), vient de conclure une entente avec la Maison Dupuis Frères Ltée et Les Services de Santé du Québec pour que cette société d'assurance-santé assure les employés du magasin et du comptoir postal.

Cela fait suite à une recommandation que la CTCC a donnée à ses corps affiliés pour que les syndiqués fassent partie de cette coopérative de services de santé.

TROIS-RIVIERES

Services Hospitaliers

Le Syndicat national catholique des Services Hospitaliers des Trois-Rivières Inc. (Sanatorium Cooke) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont: M. Donat Boisvert, président; Mlle Maria Grenier, vice-présidente; M. Ls-G. Houle, secrétaire; Mlle Veillette, assistante-secrétaire; Mlle Pauline Lesage, trésorière; M. Ephrem Dubé, assistant-trésorier; Mlle Dupont, gardienne; Mlle Lemonnier, sentinelle; Mlle Bordeleau et Mlle Lucienne Lamothe, auditrices.

MM. Donat Boisvert, Ephrem Dubé et Ls-Georges Houle ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Donat Boisvert a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

Briqueurs-maçons

L'Union nationale catholique des Briqueurs, Plâtriers et Maçons des Trois-Rivières Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1953-54.

Les officiers élus sont: MM. Georges Mayrand, président; Roméo Bergeron, vice-président; Eloi Bergeron, secrétaire; et Rosaire Veillette, trésorier.

MM. Georges Mayrand, Eloi Bergeron et Roméo Bergeron ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

M. Georges Mayrand a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

faire des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

SHAWINIGAN

Canadian Resins

Le tribunal d'arbitrage composé de MM. H.D. Woods, comme président, Roger Deshaies et de Marc Lapointe respectivement arbitre patronal et arbitre syndical, a tenu une première séance d'enquête vendredi le 6 courant, à Shawinigan. Le Syndicat a présenté toute sa preuve à l'appui des demandes d'augmentation de salaire de 15%, de la retenue syndicale obligatoire pour tous les employés, du salaire garanti et des autres points en litige. La preuve syndicale a été présentée par Me René Hamel, conseiller juridique du Syndicat, assisté de M. Maurice Vassart, agent d'affaires au Conseil central de Shawinigan. Le tribunal tiendra une prochaine séance à Montréal, le 27 novembre prochain pour entendre la preuve de la partie patronale.

Canadian Carborundum

Le tribunal d'arbitrage composé de MM. H.D. Woods, comme président, de Me Marc Lapointe comme arbitre syndical et de Me Raymond Caron comme arbitre patronal, a tenu sa première séance d'enquête à Shawinigan hier. Le Syndicat a également présenté toute sa preuve en une seule séance. Au nombre des revendications qu'il a soulevées devant le tribunal, mentionnons l'augmentation de salaire de 15%, l'augmentation du nombre de fêtes payées et l'augmentation des primes d'équipe.

La compagnie présentera sa preuve au cours des prochaines séances.

Canadian Industries Ltd

Les négociations directes en vue du renouvellement de la convention collective expirant le 18 novembre prochain s'étant avérées un échec, le ministère du Travail a convoqué une séance de conciliation qui a eu lieu lundi. M. Gaston Cholette, officier de conciliation du ministère provincial du Travail, a présidé la rencontre. Le Syndicat demande notamment la semaine de travail de 40 heures, une augmentation générale de 15%, la participation du Syndicat à l'évaluation des tâches, une amélioration de la cause d'ancienneté et la retenue syndicale obligatoire pour tous les employés bénéficiant de la convention collective.

Le Corbeau et la Cruche

UN CORBEAU altéré trouva une cruche avec de l'eau au fond, mais si peu que malgré tous ses efforts, l'oiseau ne pouvait l'atteindre avec son bec. Il se demandait s'il allait mourir de soif à quelques pouces du remède quand il eut une idée lumineuse. Il fit tomber de petits cailloux dans la cruche, faisant chaque fois monter le niveau de l'eau jusqu'à ce qu'enfin elle atteignit le bord et lui permit d'étancher sa soif.

D'après Esopé

MORALE: Si vous avez soif de succès, déposez un peu d'argent à un compte d'épargne à l'une de nos succursales. Chaque dépôt fera monter votre compte un peu plus jusqu'au moment où vous aurez de quoi réaliser vos rêves les plus chers. Soyez aussi malin que le corbeau... venez à l'une de nos succursales aujourd'hui.



Illustration d'Arthur Rackham pour l'édition Heinemann des fables d'Esopé

N-13F

La Banque Canadienne de Commerce